



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE DOPHARMA FRANCE SAS

Version avril 2022

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

La société DOPHARMA France SAS, société par actions simplifiée (ci-après « **DOPHARMA FRANCE** »), est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation ainsi que la découverte, la recherche (appliquée) et le développement, de produits pharmaceutiques vétérinaires et de médicaments pour animaux (y compris ceux soumis à des essais cliniques) (ci-après « **le Produit/les Produits** »). Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « **CGV** ») s'appliquent à tout achat de Produits, réalisé par des professionnels de même spécialité exerçant une activité voisine ou complémentaire de DOPHARMA FRANCE (ci-après « **le Client/les Clients** »). Toute commande de Produits vaut acceptation sans réserve des présentes CGV, à l'exclusion de toutes conditions générales précédemment signées par le Client et à l'exclusion des conditions générales d'achat du Client, même si DOPHARMA FRANCE n'a pas expressément réfuté ces dernières. Les présentes CGV reçoivent toujours application sauf convention contraire écrite expressément acceptée par DOPHARMA FRANCE.

ARTICLE 2 - SOCIETE

COORDONNEES

Siège social : 23 rue du Prieuré, Saint-Herblon - 44150 Vair-sur-Loire,

Numéro de téléphone : 02-40-98-02-16

Capital social : 200.000 euros

Immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 845.292 416

Numéro de TVA Intracommunautaire : FR.52.845.292.416

ARTICLE 3 - GENERALITES

Les présentes CGV constituent avec la commande passée par le Client les seuls documents contractuels opposables aux parties, à l'exclusion de tous autres documents, prospectus, catalogues ou photographies des Produits qui n'ont qu'une valeur indicative.

Les CGV sont exclusivement applicables aux Produits commandés par des Clients établis en France, et pour des livraisons dans cette même zone géographique.

DOPHARMA FRANCE se réserve la faculté de modifier les CGV à sa seule discrétion et à tout moment. En cas de modification des CGV, les CGV applicables sont celles en vigueur au moment de la validation de l'achat par le Client.

ARTICLE 4 - DISPONIBILITE DES PRODUITS

Les Produits sont livrés dans la limite des stocks disponibles.

Dans l'éventualité d'une indisponibilité de Produit après passation de la commande, le Client en sera informé par courriel ou par courrier.

DOPHARMA FRANCE n'est tenu à aucune indemnité de quelque nature que ce soit et dégage toute responsabilité en raison de l'indisponibilité des Produits.

ARTICLE 5 - PRIX

Les prix des Produits sont indiqués en euros Hors Taxes (HT), hors frais de livraison et de transport éventuels. Le prix de vente du Produit est celui en vigueur au jour de la commande. Les prix sont fermes et non révisables.

DOPHARMA FRANCE se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, tout en garantissant au Client l'application du prix en vigueur au jour de la commande, sous réserve de la disponibilité des Produits à cette date.

Une participation aux frais d'emballage et de port sera exigée du Client d'un montant forfaitaire de 300 euros. Toutefois, les frais de transport et d'emballage seront supportés par DOPHARMA France (franco de port et d'emballage) à compter de 4000 euros hors taxes de Produits commandés.

Tout impôt, taxe et droit liés à la vente du Produit en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit est à la charge du Client, qui s'engage à les payer.

ARTICLE 6 - COMMANDES

6.1 - Passation des commandes

Les commandes sont passées par le Client auprès de DOPHARMA FRANCE selon les modalités suivantes : EDI, mail.

Le Client garantit que les données qu'il communique dans le cadre de la commande sont exactes, complètes et à jour. Le Client déclare avoir pris connaissance et accepté les CGV avant la passation de la commande. La validation de la commande vaut donc acceptation des présentes CGV.

6.2 - Modification et/ou annulation de commande

Toute annulation de commande devra être communiquée à DOPHARMA FRANCE par écrit dans un délai de 2 heures ouvrables à compter de la confirmation de la commande par DOPHARMA FRANCE. La preuve de cette communication incombe au Client. Toute annulation de commande postérieure sera soumise à l'acceptation préalable et écrite de DOPHARMA FRANCE. Dans un tel cas, le Client prendra également à sa charge l'intégralité des frais liés au retour des Produits si ces derniers devaient avoir été livrés par DOPHARMA FRANCE ainsi que tous autres frais supportés par DOPHARMA FRANCE du fait de l'annulation tardive de la commande. Toute modification de commande par le Client après confirmation de sa commande est soumise à l'acceptation de DOPHARMA FRANCE.

6.3 - Validation de la commande

La vente ne sera parfaite qu'après acceptation écrite par DOPHARMA FRANCE de la commande du Client. Cette acceptation peut être matérialisée par une confirmation de commande émanant de DOPHARMA FRANCE.

DOPHARMA FRANCE se réserve le droit de refuser toute commande pour des motifs légitimes et plus particulièrement si les quantités de produits commandés sont anormalement élevées.

ARTICLE 7 - PAIEMENT

Sauf accord contraire entre les parties, toute facture doit être réglée par virement bancaire dans un délai de 30 jours nets calendaires à compter de sa date d'émission.

Un escompte de 3 % sera accordé sur le montant hors taxes de ladite facture en cas de règlement anticipé de celle-ci par prélèvement automatique à 15 jours fin de décade comme suit :

- factures émises du 1^{er} au 10 du mois : prélèvement le 25 du mois.
- factures émises du 11 au 20 du mois : prélèvement le 5 du mois suivant.
- factures émises du 21 au 31 du mois : prélèvement le 15 du mois suivant.

A défaut de paiement à l'échéance d'une seule facture, toutes sommes dues par le Client à DOPHARMA FRANCE, même non encore échues, deviennent exigibles immédiatement et de plein droit dans leur intégralité et sans mise en demeure préalable, et ce nonobstant les conditions convenues antérieurement.

Tout retard de paiement entraîne l'application d'un intérêt de retard capitalisé égal à trois fois le taux d'intérêt légal annuel en vigueur portant sur l'ensemble des sommes TTC dues ou devenues ainsi exigibles, ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement égale à 40 euros HT. Si les frais de recouvrement dépassent le montant de cette indemnité forfaitaire le Client dédommagera DOPHARMA FRANCE à hauteur de la totalité des frais de recouvrement engagés, sur simple présentation de justificatifs par DOPHARMA FRANCE. Les intérêts de retard et l'indemnité forfaitaire de recouvrement deviennent automatiquement exigibles le jour suivant ladite date d'échéance, sans préjudice de tous autres droits que DOPHARMA FRANCE se réserve de faire valoir.

En cas de non-paiement, toutes livraisons au Client seront suspendues jusqu'au paiement intégral de toutes les sommes dues.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de DOPHARMA FRANCE. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Si une vente comporte plusieurs livraisons, le défaut de paiement d'une seule entre elles pourra entraîner de plein droit au seul gré de DOPHARMA FRANCE et sans mise en demeure ni notification préalable, la résolution ou la résiliation immédiate de la vente.

ARTICLE 8 - LIVRAISON DES PRODUITS

Sauf convention contraire, les livraisons sont effectuées EX-WORK (par référence aux INCOTERMS de la Chambre de Commerce International, édition 2010).

DOPHARMA FRANCE décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou avarie des Produits. Sauf convention contraire, DOPHARMA FRANCE se réserve la possibilité d'envoyer les Produits en expéditions fractionnées.

DOPHARMA FRANCE n'assure pas les Produits contre les risques du transport.

8.1 - Délais de livraison

Dans la mesure du possible, les produits sont expédiés dans un délai de 72 heures à réception de la commande. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif.

8.2 - Conformité des Produits

Il appartient au Client de vérifier en présence de DOPHARMA FRANCE ou du transporteur l'état du Produit livré et, en cas d'avarie ou de manquants, d'émettre immédiatement des réserves sur le bon de livraison ou sur le récépissé de transport, et éventuellement de refuser le Produit. Il devra ensuite en envoyer une copie par e-mail le jour même de la livraison à DOPHARMA FRANCE. Ces réserves devront ensuite être confirmées au plus tard dans un délai de soixante-douze heures à compter de la livraison des Produits par courrier recommandé avec accusé de réception à DOPHARMA FRANCE. Passé ce délai, le Client renonce expressément à toute réclamation à ce titre.

Il appartient au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatées, notamment au moyen de l'envoi de photographies des dommages constatés. Le Client devra laisser à DOPHARMA FRANCE toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

Tout retour de Produit en vue de son remplacement devra faire l'objet d'un accord formel entre DOPHARMA FRANCE et le Client. Les frais et risques liés au retour du Produit sont à la charge du Client.

Le Produit retourné doit être accompagné d'un bon de retour à fixer sur le colis et doit être dans l'état où le transporteur l'a livré. Tout Produit retourné sans cet accord serait renvoyé au Client à ses frais et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir. De manière générale, aucun produit commandé et conforme ne pourra être repris ni échangé sauf accord préalable de DOPHARMA FRANCE.

ARTICLE 9 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

DOPHARMA FRANCE se réserve, jusqu'au complet paiement du prix des produits fournis, en principal, frais et intérêts le droit de propriété sur lesdits produits lui permettant d'en reprendre possession en cas de défaut de paiement, conformément aux dispositions des articles 2367 et suivants du code civil.

En cas de non-paiement du prix à l'échéance, DOPHARMA FRANCE pourra exiger à tout moment la restitution des produits vendus, aux frais et risques du client, même en cas de revente des produits par le client. En cas de revente des produits sous réserve de propriété par le client, ce dernier déclare d'ores et déjà céder à DOPHARMA FRANCE la créance née de la vente des produits et autoriser DOPHARMA FRANCE à percevoir, à due concurrence de sa créance sur le client, le prix du par le sous-acquéreur. Dans ce cadre, le client s'oblige à informer ses propres clients de l'existence de la réserve de propriété au bénéfice de DOPHARMA FRANCE et à informer sans délai DOPHARMA FRANCE de l'identité exacte et complète du sous-acquéreur.

Le client s'oblige à informer immédiatement DOPHARMA FRANCE en cas de règlement ou liquidation judiciaire, en cas de saisie, confiscation ou toute autre revendication émanant de tiers sur les produits sous réserve de propriété. En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, DOPHARMA FRANCE pourra résilier le contrat et demander le retour immédiat du produit livré, sous réserve des dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 10 – CONDITIONS D'UTILISATION ET DE STOCKAGE DU PRODUIT

Le Client s'engage à respecter les conditions d'utilisation, de transport et de stockage des Produits conformément aux conditions prévues sur l'emballage du Produit sur les notices et/ou documents accompagnant ces Produits.

ARTICLE 11 – DEVOIR D'INFORMATION/ PHARMACOVIGILANCE

Le Client doit immédiatement informer DOPHARMA France soit par téléphone au 06 99 29 27 43 soit par mail à l'adresse suivante: pharmacovigilance@dopharma-france.com s'il a connaissance d'un accident ou d'un incident (ayant entraîné des dommages corporels ou matériels) en relation avec les Produits et/ou de toute information relative à la pharmacovigilance d'un Produit DOPHARMA FRANCE et notamment les effets secondaires.

A défaut d'une telle information, le Client sera responsable de tous dommages qui seraient subis par DOPHARMA France de ce fait, et la garantira de tous recours de tiers de quelque nature qu'ils soient qui seraient formés à son encontre de ce chef.

ARTICLE 12 - GARANTIES LEGALES :

De manière générale, DOPHARMA FRANCE n'est tenu à aucune garantie contractuelle ou légale, et sa responsabilité ne saurait être engagée à quelque titre que ce soit, dès lors que le Client ne se sera pas strictement conformé aux recommandations de l'AMM ou de la notice d'utilisation des Produits de DOPHARMA France.

ARTICLE 13- RESPONSABILITE

Les Produits sont conformes à la législation française en vigueur. La responsabilité de DOPHARMA FRANCE ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays où le Produit est utilisé (par exemple en cas d'interdiction d'un produit...). Il appartient au Client de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'importation, d'exportation ou d'utilisation des Produits ou Services que le Client envisage de commander.

La responsabilité de DOPHARMA FRANCE ne peut pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat due, soit au fait du Client, soit au fait d'un tiers au contrat, soit à la force majeure telle que prévue à l'article 17.

Toute responsabilité de DOPHARMA FRANCE sera limitée au montant versé par le Client au titre de la commande, sauf dommages corporels ou faute lourde ou intentionnelle.

De plus, DOPHARMA FRANCE ne pourra être tenu responsable d'un quelconque dommage spécial, indirect, ou immatériel et plus généralement de tout dommage inhérent à des pertes d'exploitation, de production ou de profits, à des pertes de données, à un manque à gagner, à la perte de jouissance d'un droit ou d'un bien, à la privation d'un service, et plus généralement à toute perte de nature économique ou financière que celles-ci soient présumées liées directement ou indirectement à l'incident objet de la réclamation. Le Client renonce à tout recours à l'encontre de DOPHARMA FRANCE et de ses assureurs et devra obtenir de ses propres assureurs les mêmes renonciations.

Toute indemnisation du Client, de quelque nature qu'elle soit, autre que celle prévue dans le cadre des présentes CGV est exclue.

Toute réclamation du Client qui s'avérerait infondée donnera lieu au remboursement par le Client de l'intégralité des frais engagés par DOPHARMA FRANCE.

ARTICLE 14 – FORCE MAJEURE

La responsabilité de DOPHARMA FRANCE et du Client ne saurait être engagée concernant la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV en cas d'événement de force majeure. La force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du code civil.

ARTICLE 15 - DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

De manière générale, la vente des Produits par DOPHARMA FRANCE ne confère au Client aucun droit sur les brevets, marques et autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle dont DOPHARMA FRANCE est titulaire.

Le non-respect de cette disposition peut constituer un acte de contrefaçon engageant la responsabilité civile et pénale de son auteur. A ce titre, sauf autorisation préalable et écrite de DOPHARMA FRANCE, le Client ne peut procéder à une quelconque reproduction, représentation, adaptation, traduction et/ou transformation partielle ou intégrale, ou un transfert sur un autre site web de tout droit de propriété intellectuelle et/ou industrielle de DOPHARMA FRANCE.

ARTICLE 16 - RESTRICTIONS À L'EXPORTATION, ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

Le Client s'engage à lutter contre toute forme de corruption et de trafic d'influence. DOPHARMA FRANCE interdit l'offre d'avantages directs ou indirects, de quelque nature que ce soit, à ses salariés dans le but de faciliter la relation commerciale. Un tel acte est une cause suffisante pour justifier la résiliation de la relation d'affaires.

DOPHARMA FRANCE ne peut en aucun cas être tenu de livrer des produits soumis à des restrictions légales à l'exportation applicables dans le pays du Client.

Conformément aux lois sur le commerce international, le Client certifie qu'il respecte les lois sur les embargos et qu'il ne figure sur aucune liste de parties sanctionnées et/ou qu'il n'est contrôlé par aucune société incluse dans la liste de parties sanctionnées. Le non-respect de cet engagement constitue un motif suffisant pour mettre fin à la relation d'affaires.

ARTICLE 17 - LOI APPLICABLE - JURIDICTION

Les présentes CGV, ainsi que tous actes qui y sont liés, sont soumis au droit français. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) est exclue.

En cas de contestation ou de litige, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires.

Dans le cas où une solution amiable ne pourrait pas être trouvée entre les parties dans un délai de deux mois à compter de la notification par l'une ou l'autre des parties de la contestation ou du litige, toutes contestations relatives aux présentes CGV, notamment leur formation, leur interprétation, leur exécution, leur résolution ou résiliation et les conséquences de celles-ci, relèveront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Nantes, même en cas d'appel en garantie, de demandes incidentes ou de pluralité de défendeurs.

ARTICLE 18 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Chaque partie respectera les engagements prévus dans la présente clause et veillera à ce que son personnel permanent ou temporaire et chacun de ses sous-traitants éventuels respectent ses termes.

Dans le cadre de l'exécution des présentes CGV, DOPHARMA FRANCE est susceptible de collecter des données personnelles relatives à ses contacts au sein de l'entreprise du Client.

18.1 Obligations de DOPHARMA FRANCE

Par conséquent, DOPHARMA FRANCE s'engage à traiter lesdites données personnelles dans le respect du règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »).

18.2 Obligations du Client

Il appartient au Client, en tant que responsable du traitement, de recueillir tout consentement nécessaire auprès des personnes physiques concernées, en corrélation avec les finalités poursuivies. En outre, les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées pourront faire valoir leurs droits auprès du DOPHARMA FRANCE, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer le Client.

ARTICLE 19 - NULLITÉ PARTIELLE / NON RENONCIATION

Si une ou plusieurs stipulations des CGV sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et toute leur portée.

Les parties conviennent alors de remplacer la clause nulle ou non valide par une clause qui se rapprochera le plus, dans son contenu, de la clause initialement arrêtée. En outre, le fait pour DOPHARMA FRANCE de ne pas se prévaloir pendant un certain laps de temps de l'une quelconque des dispositions prévues aux présentes CGV ne pourra être interprété comme une renonciation de DOPHARMA FRANCE à s'en prévaloir à l'avenir.